

INFORMATION FINANCIERE AU 30 SEPTEMBRE 2011

Situation financière

Chiffre d'affaires social :

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011, le chiffre d'affaires de SABETON s'est élevé à 955 K€ contre 716 K€ au 30 septembre 2010. La progression est due à l'augmentation des produits financiers sur les deux premiers trimestres.

Chiffre d'affaires consolidé :

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2011, le chiffre d'affaires consolidé de SABETON, principalement constitué du chiffre d'affaires de sa filiale SAINT JEAN, s'est élevé à 34.663 K€ contre 35.352 K€ au 30 septembre 2010, soit une baisse de 1,95 %.

Cette baisse s'explique par l'arrêt de certains dossiers à marques de distributeurs.

Perspectives 2011 :

1/ La société SAINT JEAN :

- continuera à rationaliser l'utilisation des différents sites de production,
- recherchera des emplacements pour l'ouverture de boutiques à Lyon et Grenoble,
- poursuivra ses efforts pour développer son chiffre d'affaires en lançant de nouveaux produits tant dans les ravioles et les pâtes fraîches que dans les quenelles, et développera son activité de produits traiteurs.

2/ La CIE AGRICOLE DE LA CRAU poursuivra son projet relatif à l'aménagement du domaine de la Péronne situé à Miramas.

Evènements importants du trimestre écoulé

Convention avec l'Etat :

Par décision en date du 26 juillet 2011, le Conseil d'Etat a annulé :

- l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 8 septembre 2008,
- le jugement du Tribunal Administratif de Marseille du 27 octobre 2005,
- le titre exécutoire n°338.

En conséquence, l'Etat a versé à la Compagnie Agricole de la Crau, en novembre 2011, la somme de 2,76 M€. Cette somme sera enregistrée dans les comptes consolidés de la société au cours du quatrième trimestre 2011.

La Cie Agricole de la Crau considère que l'Etat lui doit encore environ 93 K€ correspondant à une différence sur le calcul des intérêts.

La Compagnie Agricole de la Crau ayant décidé de retirer sa requête déposée devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme, cette décision met fin, de manière définitive, au litige entre la Compagnie Agricole de la Crau et l'Etat.